

Mardi 8 janvier 2019



Vœux 2019 au personnel d'ACM HABITAT

Philippe Saurel évoque les grandes lignes à venir

Après avoir salué Claudine Frêche qui a fait valoir ses droits à la retraite, évoqué Georges Frêche « *qui a été le politique qui lui a donné sa chance* », salué l'arrivée de Stéphane Boubennec nouveau Directeur Général « *, qui a, comme Claudine Frêche, toute sa confiance* » et remercié de leur présence les membres du Bureau, du CA, toute l'équipe dirigeante et tout le personnel présent, Philippe Saurel, Président d'ACM HABITAT, a tracé les grandes lignes à venir pour l'Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole :

- **Davantage de proximité citoyenne**, en particulier sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), « *pour être encore au plus près des citoyens les plus fragilisés, pour que les travaux d'entretien courants soient réalisés plus vite, que le contrôle des chantiers, des entreprises, des projets architecturaux, se fassent avec une plus grande précision et acuité* ».
- **Mise en place du scoring** (critères de cotation des demandes de logements sociaux) « *pour une meilleure traçabilité pour les demandeurs sur l'évolution de leur demande, comme l'ont fait d'autres villes* » et comme Philippe Saurel s'y était engagé pendant la campagne de 2014.
- **Mise en place d'une équipe dédiée pour les dossiers ANRU**, et « *en particulier ANRU 2 qui concerne la Mosson, en lien avec les services de la Ville, de la Métropole et de l'Etat, qui traitera du relogement, des constructions, mais aussi s'appuiera sur le projet de la Ville qui ouvrira le quartier et offrira aux habitants des services de proximité et de qualité* ».
- Insister sur **l'allotissement des Marchés Publics**, « *afin que nos entreprises soient partie prenante des chantiers, avec une qualité équivalente partout, sans distinction de quartiers* ».
- **Porter à 42% le nombre de logements sociaux** (de 30 à 36% pour les logements sociaux, complétés par 6% de PSLA (accession à la propriété)) « *grâce à l'accord des maires de la Métropole, afin de rattraper les directives des différentes lois.* »
- Enfin, adapter **ACM HABITAT**, « *l'opérateur central historique de Montpellier, aux différents enjeux de notre ville dont la majorité des revenus des habitants est modeste, mais qui mène une action publique phénoménale. Car le logement, c'est la dignité des familles* ».